



Val-de-Marne

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

VENDREDI 11 OU SAMEDI 12 OCTOBRE 2019

Attention la date du scrutin détermine le planning

Réunion préalable à l'élection : entre le 2 et le 14 septembre.

Etablissement de la liste électorale : jusqu'à vendredi 20 septembre minuit si le scrutin est le vendredi 11, samedi 21 septembre minuit si le scrutin est le 12 octobre.

Dépôt des candidatures : jusqu'à lundi 30 septembre minuit si le scrutin est le vendredi 11, mardi 1 octobre minuit si le scrutin est le 12 octobre.

Remplacement d'un candidat qui se désiste : jusqu'à mercredi 2 octobre minuit si le scrutin est le vendredi 11, jeudi 3 octobre minuit si le scrutin est le 12 octobre.

Remise ou envoi du matériel de vote aux parents : jusqu'à vendredi 4 octobre minuit si le scrutin est le vendredi 11, samedi 5 octobre minuit si le scrutin est le 12 octobre.

Désistement d'une candidature : jusqu'au jour du scrutin.

Tirage au sort 1^{er} degré : cinq jours à compter de la proclamation des résultats.

Contestations sur la validité des opérations électorales :

- **1^{er} degré** : 5 jours à compter de la proclamation des résultats.
- **2^d degré** : 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.